

# Brèves de la M.J.D.

agde  
Archipel de vie

Maison de la Justice et du Droit d'Agde



BULLETIN D'INFORMATION N°1 / OCTOBRE 2013

## L'ÉCHO DU RÉSEAU

Par ce premier numéro, nous avons souhaité **créer du lien** avec les partenaires privilégiés que vous êtes. Au fil des numéros vous retrouverez une présentation d'un partenaire de la MJD, diverses informations et actualités dont celle du réseau M.J.D. N'hésitez pas à nous transmettre des éléments à communiquer

*« cette rubrique est la vôtre ! »*

Contact : Katy Penel au 04 67 35 83 66 ou [catherine.penel@ville-agde.fr](mailto:catherine.penel@ville-agde.fr)

## L'ACTUALITÉ DE LA MJD

La MJD, associée à ses principaux partenaires (PJJ, Education Nationale, Conseil Général, SOAE, CAHM, CCAS, PRE, Associations et le Réseau Parentalité 34, CAF) au sein de la Commission parentalité du Réseau santé de la Ville a le plaisir de vous annoncer le redémarrage pour cette rentrée de :

*« Un temps pour les parents »*

Un temps de rencontre et d'échanges entre parents et professionnels autour des questions relatives au rôle des parents, de l'éducation, du temps scolaire, des loisirs, de la citoyenneté ...

Les premières rencontres de l'année scolaire 2013/2014 se sont déroulées en septembre, octobre et la prochaine est prévue le **21 novembre à 18 heures** (collège René Cassin—rue Balthazar Floret—Agde), le sujet sera « la famille face aux écrans ».

Ce groupe est ouvert **prioritairement aux parents ayant leurs enfants scolarisés dans cet établissement.**

Contacts : Claudine SANTORO ou Chrystelle FERNANDEZ au 04 67 35 83 64

## NOS COORDONNÉES



Maison de la Justice et du Droit d'Agde  
Rue de la Solidarité, Espace Mirabel  
Tél : 04 67 35 83 60

Ouverture au public du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



agde  
Archipel de vie  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

# ZOOM SUR... LE CIDFF



## LE CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL

Consultations gratuites en conseil conjugal et familial dans un cadre privilégié qui garantit l'écoute, le respect de la confidentialité et le non-jugement.

L'objectif est d'agir afin de **promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes**

mais aussi **d'accueillir, de soutenir et d'accompagner les femmes victimes** de violences conjugales au sein d'un réseau professionnel.

Thématiques : difficultés parentales, problèmes conjugaux (hors violences conjugales, souffrance liée à la séparation). La conseillère dispense un soutien centré sur des difficultés relationnelles, affectives, éducatives, dans l'espace du couple ou/et de la famille.

L'objectif de ces temps de formation : **comprendre le processus des violences, connaître l'état de la législation, renforcer les compétences pour détecter, soutenir conseiller, appréhender les conséquences des violences sur les victimes** mais aussi sur les enfants et sur les adolescents qui sont exposés.

## LES FORMATIONS À DESTINATION DES PROFESSIONNELS

La médiatrice familiale intervient dans des situations de rupture pour aider les membres de la famille à surmonter les difficultés qui peuvent se poser : partage de l'autorité parentale, garde alternée, pensions alimentaires, successions, difficultés relationnelles..

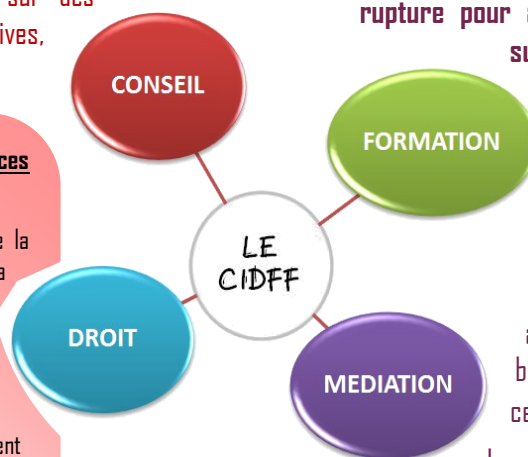
Les bases d'une nouvelle communication sont posées pour trouver des solutions adaptées qui prennent en compte les besoins de chacun et particulièrement ceux des enfants.

La médiation est spontanée ou ordonnée par les magistrats qui invitent les familles à la négociation. Le service de médiation familiale du CIDFF est agréé par la CAF et les services de l'Etat. Il adhère au code de déontologie de l'Association Pour la Médiation Familiale (A.P.M.F.) et est reconnu pour ses compétences juridiques en droit de la famille.

## Zoom sur la problématique des violences conjugales :

Cet accompagnement vise à prendre en charge la violence, le soutien psychologique, l'aide à la décision, l'orientation vers des partenaires sociaux et de santé, l'information sur les associations, les institutions et les différentes aides existantes sur le territoire d'Agde.

**NB :** la Conseillère conjugale co-anime notamment la commission « violences conjugales » au sein du réseau santé de la Ville d'Agde.



## LE DROIT DU TRAVAIL ET DE LA FAMILLE

La juriste du CIDFF facilite l'accès en droit de la famille dans le cadre de problèmes de divorce et de séparation, d'autorité parentale, de garde d'enfants. Elle donne des informations pratiques sur les procédures dans le cadre du droit du travail, pour répondre aux questions soulevées en cas de conflit avec un employeur.

## LA MÉDIATION FAMILIALE

## LEXIQUE

### L'ORDONNANCE DE NON CONCILIATION

autorise, de fait, la poursuite de la procédure et fixe les mesures provisoires (droit des époux à résider séparément, droits de visites et d'hébergement des enfants, versement de la pension alimentaire). Elles s'appliqueront pendant la procédure de divorce pour régler la situation tant conjugale que familiale.

# 692

## LE CHIFFRE

C'est le nombre de situations relevant du Droit de la famille que la MJF a eu à traiter en 2012.